



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation
Télécopie : 04 70 48 31 16

Moulins, le 16 mars 2011

Affaire suivie par Mme Guiroux
Tél. 04 70 48 33 65
sylvic.guiroux@allier.gouv.fr

N° 28 / 2011

Le préfet

à

- Monsieur le président du conseil général de l'Allier
- Monsieur le président du conseil régional
- Mesdames et messieurs les maires du département
- Mesdames et messieurs les président(e)s des établissements publics
de coopération intercommunale à fiscalité propre
- Mesdames et messieurs les présidents de syndicats intercommunaux
et de syndicats mixtes
- Monsieur le président de l'association départementale
des maires et des présidents de communautés
 - Monsieur le trésorier-payeur général
 - Monsieur le directeur des services fiscaux
 - Madame la directrice départementale
de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Monsieur le directeur départemental des territoires
 - Monsieur l'inspecteur d'académie
- Messieurs les sous-préfets de Montluçon et de Vichy

- Objet** : renouvellement par élections de la commission départementale
de la coopération intercommunale (CDCI)
- Référence** : mes circulaires n°22/2011 en date du 18 février 2011 et
n°25/2011 du 3 mars 2011
- Pièce jointe** : Une copie de mon arrêté de ce jour

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, à toutes fins utiles,
copie de mon arrêté daté de ce jour portant composition de la commission
départementale de la coopération intercommunale.

Le préfet,

Pierre MONZANI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire,
dotations de l'Etat, intercommunalité
Pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation

ARRETE N° 908/2011 en date du 16 mars 2011

portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) suite à la désignation sans élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes

LE PREFET DE L'ALLIER
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 ;

VU le décret n° 2011-122 du 28 janvier 2011 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

VU l'arrêté préfectoral, modifié, n°2522/2008 en date du 25 juin 2008 fixant la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Allier ;

VU l'arrêté préfectoral n° 254 / 2009 en date du 25 mars 2009 donnant délégation de signature à M. Christian MICHALAK, secrétaire général de la préfecture de l'Allier ;

VU l'arrêté préfectoral n°411/2011 en date du 18 février 2011 fixant la composition, la répartition des sièges au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale (C.D.C.I.) en formations plénière et restreinte et arrêtant la date et les modalités de l'élection des représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) à cette commission ;

VU l'arrêté préfectoral n° 690/2011 en date du 3 mars 2011 fixant les candidatures pour l'élection des représentants des communes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats (intercommunaux et mixtes) au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale et constatant, compte tenu du dépôt d'une seule liste de candidatures par collège, qu'il sera procédé à une désignation sans élection ;

VU la délibération en date du 4 mars 2011 de la commission permanente du conseil général de l'Allier désignant ses représentants à la commission départementale de la coopération intercommunale suite à la modification du nombre de ses représentants au sein de cette instance ;

VU la délibération en date du 14 mars 2011 du conseil régional d'Auvergne désignant ses représentants au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Allier ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1er : Suite à la désignation sans élection constatée par arrêté préfectoral susvisé du 3 mars 2011, la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale est arrêtée ainsi qu'il suit :

1^{ER} collège - Représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale départementale :

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|----------------------|--------------------------|
| 1 | M. BIDET Dominique | Maire de Bellenaves |
| 2 | M. LAFAY Michel | Maire de Noyant d'Allier |
| 3 | Mme de NICOLAY Marie | Maire de Saint-Caprais |
| 4 | M. BIDAUD André | Maire de Chantelle |
| 5 | M. COULON Claude | Maire de Bressolles |

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|---------------------|----------------------|
| 1 | M. TERRACOL Jacques | Maire d'Arfeuilles |
| 2 | Mme COULANGE Nicole | Maire de La Chapelle |

2^{ème} collège- Représentants des cinq communes les plus peuplées du département :

COMMUNES HORS ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------|
| 1 | M. PERISSOL Pierre-André | Maire de Moulins |
| 2 | M. MALHURET Claude | Maire de Vichy |
| 3 | M. DUGLERY Daniel | Maire de Montluçon |
| 4 | M. CHAMBEFORT Guy | Maire d'Yzeure |

COMMUNES EN ZONE DE MONTAGNE

- | | | |
|---|-----------------|--------------------------------|
| 1 | M. THIN Georges | Conseiller Municipal de Cusset |
|---|-----------------|--------------------------------|

3^{ème} collège - Représentants des autres communes du département (celles ayant une population supérieure à la moyenne communale départementale et autres que les cinq communes les plus peuplées du département) :

- | | | |
|---|-------------------------|---|
| 1 | M. GUYOT Michel | Maire de Saint Germain des Fossés |
| 2 | M. DILLARD Bernard | Maire de Saint Victor |
| 3 | M. POZZOLI Bernard | Maire de Prémilhat |
| 4 | M. de CHABANNES Jacques | Maire de Lapalisse |
| 5 | M. BOUDOT Xavier | Adjoint au Maire de Bourbon l'Archambault |

4^{ème} collège - Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

EPCI A FISCALITE PROPRE HORS ZONE DE MONTAGNE

- 1 M. CIOFOLO Gérard, Président de la Communauté de Communes du Val de Chèr
- 2 M. CADORET Xavier, Président de la Communauté de Communes Varennes-Forterre
- 3 M. COIGNET François, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais
- 4 M. BERRAT Gilles, Président de la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre
- 5 M. HUGUET Louis, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat
- 6 M. SIMON Yves, Président de la Communauté de Communes Bocage Sud
- 7 M. COULON Bernard, Président de la Communauté de Communes en Pays saint-pourcinois
- 8 M. GABY Jean Louis, Président de la Communauté de Communes Commeny – Nérès les Bains
- 9 M. CHERASSE Jean-Paul, Président de la Communauté de Communes Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise
- 10 M. MOMCILOVIC Jean-Pierre, Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération montluçonnaise
- 11 M. BAY Gilles, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Moulins
- 12 M. TABUTIN Michel, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel
- 13 Mme DEVEAU Bernadette, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise

EPCI A FISCALITE PROPRE EN ZONE DE MONTAGNE

- 1 M. SZYPULA François, Président de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise
- 2 M. ROSTAN Michel, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier
- 3 M. DAJOUX Georges, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse
- 4 M. CHITO Christian, Président de la Communauté de Communes du Pays de Marcillat en Combraille

5^{ème} collège - Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes :

SYNDICATS HORS ZONE DE MONTAGNE

- 1 M. PHILIPPE Bernard, Président du syndicat intercommunal de création et d'entretien des chemins des communes de la région de Bourbon l'Archambault

SYNDICATS EN ZONE DE MONTAGNE

- 1 M. LAPLANCHE Gérard, Président du SIVOM de Sioule et Bouble

6^{ème} collège- Représentants du conseil général de l'Allier :

- M. Jean-Paul DUFREGNE, président du conseil général, Adjoint au Maire de St Menoux
- M. Alain DENIZOT, Vice-Président du Conseil Général, Maire d'Avermes
- M. Gérard DERIOT, Sénateur de l'Allier, Conseiller Général, Adjoint au Maire de Cérilly
- M. Bruno ROJOUAN, conseiller général, maire de Villefranche d'Allier,

7^{ème} collège- Représentants du conseil régional d'Auvergne :

- M. Jean-Michel GUERRE, Vice-président du conseil régional, président de la communauté d'agglomération de Vichy, maire de Bellerive/Allier
- M. Luc BOURDUGE, Vice-président du conseil régional

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté..

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets de Montluçon et de Vichy, le président du conseil régional d'Auvergne, le président du conseil général de l'Allier, les maires des communes du département, les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, les présidents de syndicats mixtes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Allier (www.allier.pref.gouv.fr à la rubrique « Collectivités territoriales » - intercommunalité), affiché dans les locaux de la préfecture et des sous-préfectures et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Moulins, le 16 MARS 2011

Le Préfet

Pierre MONZANI